



Consulter sans autorisation le dossier d'un patient, est-ce que ça vaut la peine?

Cela pourrait :

entacher votre réputation

nuire à votre carrière

entraîner des mesures disciplinaires de la
part de votre ordre professionnel

vous coûter 50 000 \$ d'amende

donner lieu à une poursuite civile

RESPECTEZ LA VIE PRIVÉE DES PATIENTS

www.ipc.on.ca